

Acte n° 37 / 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Élection du président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'article 5 des statuts de l'INSA Strasbourg,

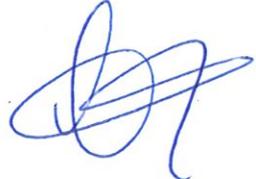
Suite à l'appel à candidatures lancé le 26 mai 2023, est candidat :

- **Monsieur Pierre SCHRUFFENEGER**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de voix pour	25

Monsieur Pierre SCHRUFFENEGER est élu président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de trois ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 19 JUIN 2023 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023 La Présidente de séance  Mme Anne-Marie JOLLY
---	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 32

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 4

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

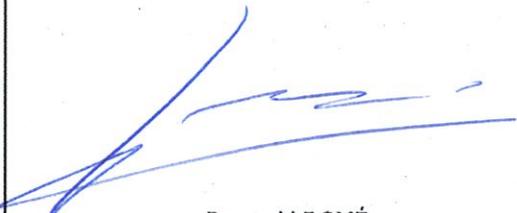
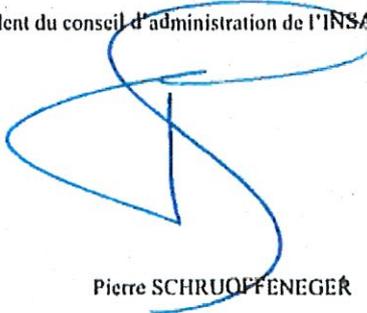
Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2023

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2023.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 25 mai 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Élection du vice-président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

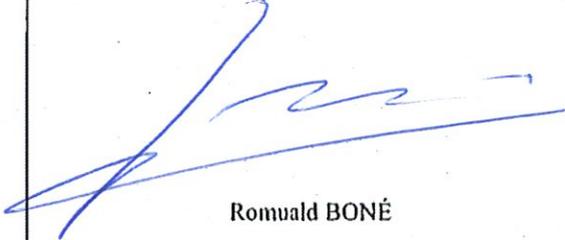
Vu l'article 5 des statuts de l'INSA Strasbourg,

Suite à l'appel à candidatures lancé le 26 mai 2023, est candidat : M. Denis HAMMAN

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de voix pour M. Denis Hamman	32

Monsieur Denis HAMMAN est élu vice-président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg pour une durée de trois ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023 Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023**

Objet : Élection des membres du bureau du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Sièges à pourvoir :

- Personnalités extérieures : 2 sièges (hors président et vice-président, membres de droit)
- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs : 3 sièges
- Représentants des étudiants : 2 sièges
- Représentant des personnels BIATSS : 1 siège

- Personnalités extérieures :

Après appel à candidatures, sont candidats (par ordre alphabétique) :

- M. Christophe BAILLY
- Mme Christelle JOSEPH-MONORY

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Christophe Bailly	30
Nombre de voix pour Christelle Joseph-Monory	32

M. Christophe BAILLY et Mme Christelle JOSEPH-MONORY sont élus membres du bureau du CA.

- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :

Après appel à candidatures, sont candidats (par ordre alphabétique) :

- M. Jacques Audran
- M. Thomas Lafont
- M. Benjamin Latour

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour M. Jacques Audran	32
Nombre de voix pour M. Thomas Lafont	32
Nombre de voix pour M. Benjamin Latour	32

M. Jacques AUDRAN, M. Thomas LAFONT et M. Benjamin LATOUR sont élus membres du bureau du CA.

Affichage et mise en ligne le :

- Représentants des étudiants :

Après appel à candidatures, sont candidats (par ordre alphabétique) :

- Mme Myriam BATHILY
- M. Théo CHAMPMARTIN

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Myriam Bathily	32
Nombre de voix pour Théo Champmartin	32

Mme Myriam BATHILY et M. Théo CHAMPMARTIN sont élus membres du bureau du CA.

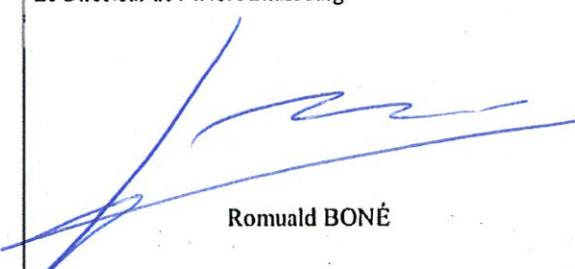
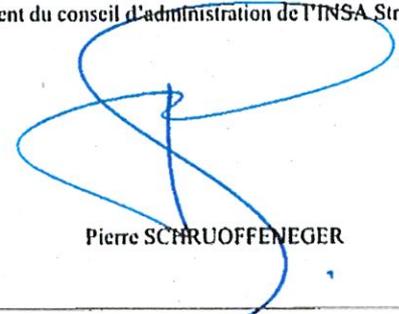
- Représentant des personnels BIATSS :

Après appel à candidatures, est candidat : M. Amir NAHAVANDI

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de voix pour M. Amir Nahavandi	29

M. Amir NAHAVANDI est élu membre du bureau du CA.

Acte transmis aux autorités de tutelle le1.9...JUN 2023		Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,	
			
Romuald BONÉ		Pierre SCHRUFFENEGER	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Élection des membres de la commission des finances

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Sièges à pourvoir :

- Personnalités extérieures : 1 siège
- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs : 2 sièges
- Représentants des étudiants : 1 siège
- Représentant des personnels BIATSS : 1 siège

- Personnalité extérieure :

Après appel à candidatures, est candidate : Mme Jeanne-Claire SCHNEBELEN

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Jeanne-Claire Schnelen	32

Mme Jeanne-Claire SCHNEBELEN est élue membre de la commission des finances.

- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :

Après appel à candidatures, sont candidats (par ordre alphabétique) :

- M. Hervé PELLETIER
- M. Marc VEDRINES

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Hervé Pelletier	30
Nombre de voix pour Marc Vedrines	32

M. Hervé PELLETIER et M. Marc VÉDRINES sont élus membres de la commission des finances.

- Représentant des étudiants :

Après appel à candidatures, est candidat : M. Maxime TERRIER.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Maxime TERRIER	32

M. Maxime TERRIER est élu membre de la commission des finances.

- Représentant des personnels BIATSS :

Après appel à candidatures, sont candidats (par ordre alphabétique) :

- M. Éric LOUVEL
- Mme Alexandra MAES

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Éric Louvel	12
Nombre de voix pour Alexandre Maes	20

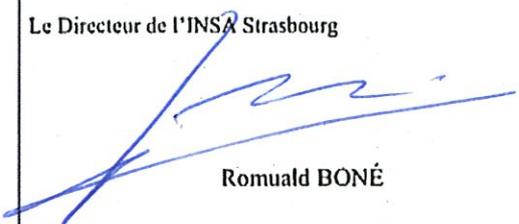
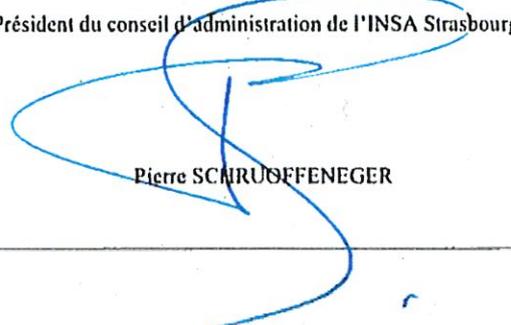
Mme Alexandra MAES est élue membre de la commission des finances.

- Président de la commission des finances :

Après appel à candidatures, est candidat : M. Hervé PELLETIER

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Hervé Pelletier	31

M. Hervé PELLETIER est élu président de la commission des finances.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage et mise en ligne le **20 JUIN 2023**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023**

Objet : Élection des représentants issus du conseil d'administration au conseil de la vie étudiante (CVE)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Sièges à pourvoir :

- Représentants des étudiants : 2 binômes titulaire / suppléant (composé d'une femme et d'un homme)
- Représentants des personnels : 1 binôme titulaire / suppléant (composé d'une femme et d'un homme)
- Vice-président du conseil de la vie étudiante : 1 siège parmi les 4 étudiants du CA élus au CVE

- Représentants des étudiants :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Binôme : M. Thibault TOSTAIN (titulaire) / Mme Myriam BATHILY (suppléante)
- Binôme : Mme Thaïs BEHAGHEL (titulaire) / M. Maxime TERRIER (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	31
Dont Présents	25
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de voix pour Thibault Tostain	31
Nombre de voix pour Myriam Bathily	31
Nombre de voix pour Thaïs Behaghel	31
Nombre de voix pour Maxime Terrier	31

Sont élus membres du conseil de la vie étudiante :

- Binôme : M. Thibault TOSTAIN (titulaire) / Mme Myriam BATHILY (suppléante)
- Binôme : Mme Thaïs BEHAGHEL (titulaire) / M. Maxime TERRIER (suppléant).

- Représentants des personnels :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Binôme : Mme Essia BELHAJ (titulaire) / M. Amir NAHAVANDI (suppléant)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	32
Dont Présents	26
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de voix pour Essia Belhaj	32
Nombre de voix pour Amir Nahavandi	32

Mme Essia BELHAJ (titulaire) et M. Amir NAHAVANDI (suppléant) sont élus représentants des personnels au conseil de la vie étudiante.

Affichage et mise en ligne le :

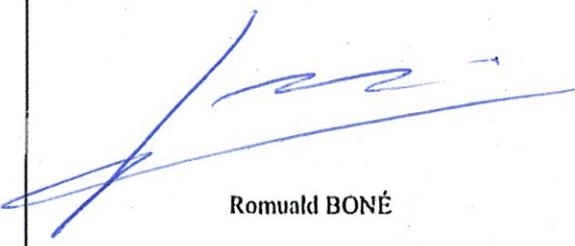
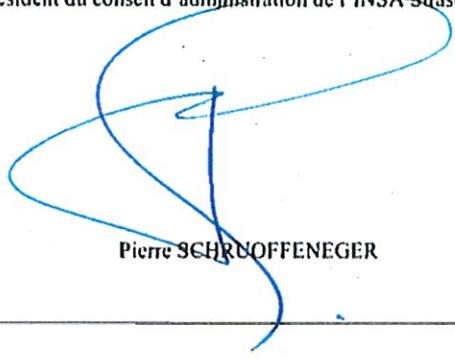
- Vice-président du conseil de la vie étudiante :

Après appel à candidatures, est candidat : M. Thibault TOSTAIN.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	30
Dont Présents	24
Dont Représentés	6
4Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de voix pour Thibault Tostain	30

M. Thibault TOSTAIN est élu vice-président du conseil de la vie étudiante.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 30

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Avis sur la nomination au poste de directeur de la formation

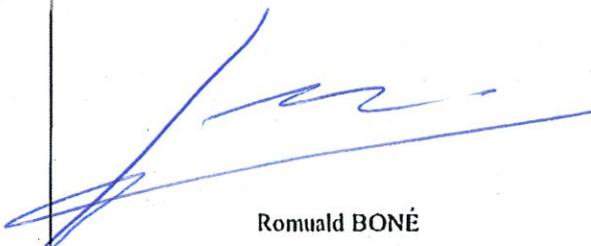
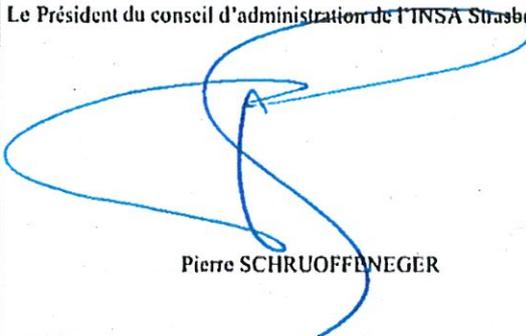
Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REND UN AVIS FAVORABLE :

- À la nomination de Madame Christelle GRESS en tant que directrice de la formation de l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 44 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 29

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Avis sur la nomination au poste de directeur du département architecture

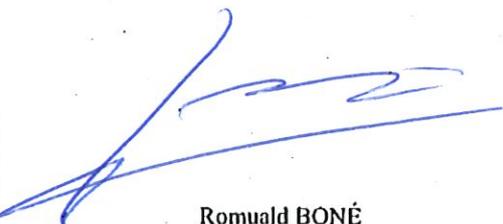
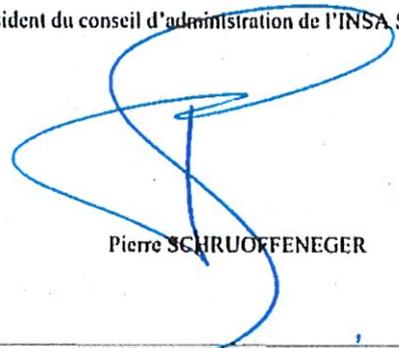
Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REND UN AVIS FAVORABLE :

- À la nomination de Monsieur Alexandre GRUTTER au poste de directeur du département architecture de l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Affichage et mise en ligne le : **20 JUIN 2023**

Acte n° 45 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 29

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Avis sur la nomination au poste de directeur du département savoirs en commun

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil des études,

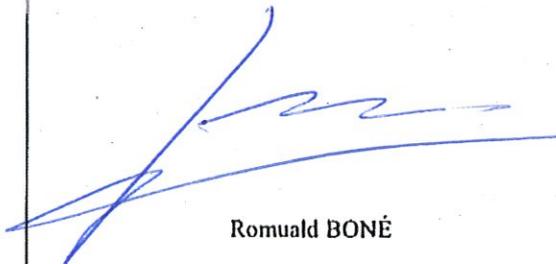
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION REND UN AVIS FAVORABLE :

- À la nomination de Monsieur Jean-Romain HEU au poste de directeur du département savoirs en commun de l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le **19 JUIN 2023**

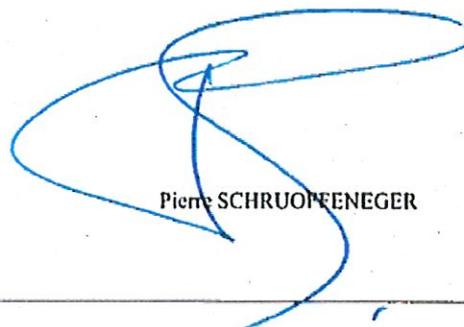
Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage et mise en ligne le : **20 JUIN 2023**

Acte n° 46 / 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

**Objet : Désignation du représentant du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg à l'association
« Groupe INSA »**

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'association « Groupe INSA »,*

Suite à l'appel à candidatures lancé, sont candidates (par ordre alphabétique) :

- Mme Christelle GRESS,
- Mme Manou HEITZMANN-MASSENEZ.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	30
Dont Présents	24
Dont Représentés	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de voix pour Mme Gress	25
Nombre de voix pour Mme Heitzmann-Massenez	4

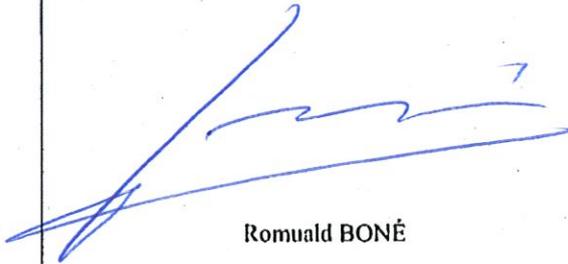
Madame Christelle GRESS est élue représentante du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg à l'association « GROUPE INSA ».

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023

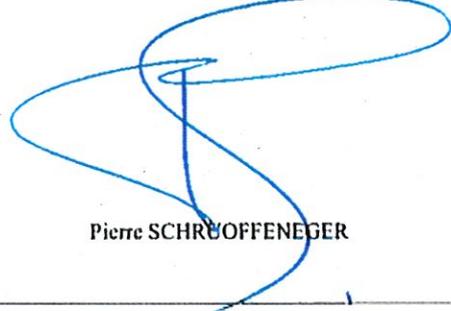
Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ



Pierre SCHRÖFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le : 20 JUIN 2023

Acte n° 47 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023

Exposé des motifs :

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 262,27 ETPT, dont 189,20 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 55,57 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 30 598 353 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 21 247 729 € personnel
 - 5 472 801 € fonctionnement et intervention
 - 3 877 823 € investissement
- 34 382 399 € de crédits de paiement dont :
 - 21 247 729 € personnel
 - 5 741 329 € fonctionnement et intervention
 - 7 393 341 € investissement
- 28 510 821 € de prévisions de recettes
- 5 871 578 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

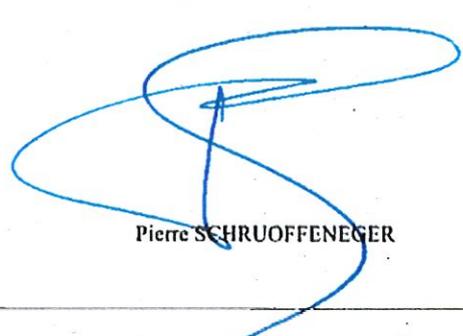
- 7 557 866 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 1 843 855 € de résultat patrimonial déficitaire
- 1 037 256 € d'insuffisance d'autofinancement

Affichage et mise en ligne le :

- 3 364 714 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Pièces jointes :

- tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Répartition des frais de gestion et de structure des projets de recherche

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

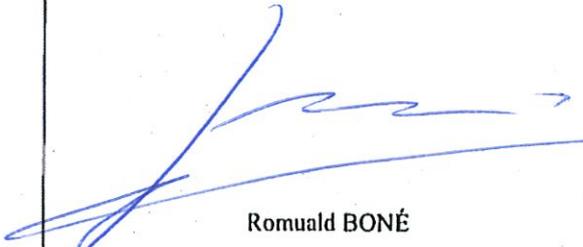
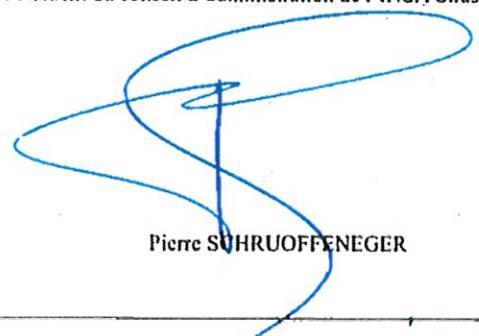
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Les règles de répartition des frais de gestion et de structure des projets de recherche telles que définies dans le document ci-joint.

Pièce jointe : note « Répartition des frais liés aux projets de recherche ANR, ADEME, Horizon Europe, Interreg Rhin Supérieur »

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SUHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

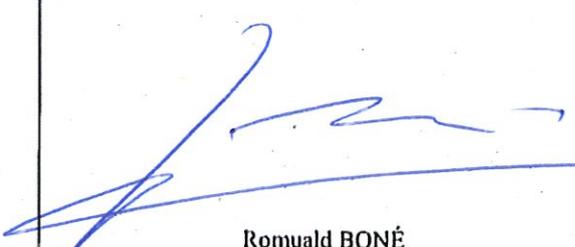
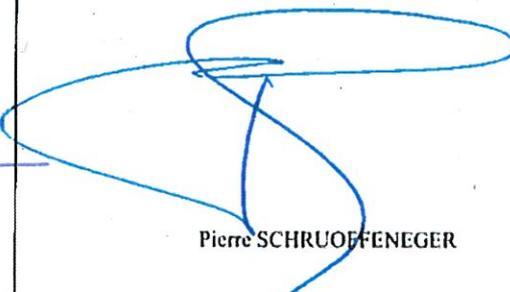
EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Prorogation du mandat de l'actuel directeur de la formation

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant nomination de M. Sturtzer aux fonctions de directeur de la formation,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La prorogation du mandat de l'actuel directeur de la formation jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Tarifications applicables au fonctionnement du service d'admission du Groupe INSA (SAGI)

Vu le code de l'éducation,

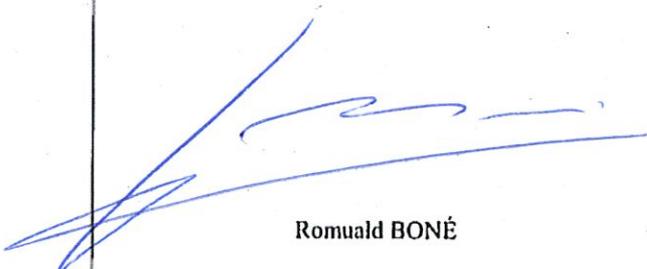
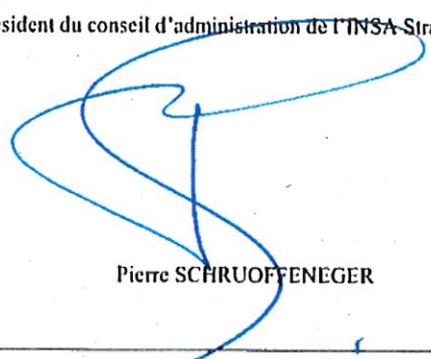
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La modification du montant de la rémunération des intervenants participant aux entretiens individuels de recrutement en troisième année d'étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles pour le porter à 90 € par demi-journée (forfait).

Pièce jointe : exposé des motifs

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Droits d'inscription des étudiants extracommunautaires d'INSA Euro-Méditerranée

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le principe d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants d'INSA Euro-Méditerranée qui sont de nationalité extracommunautaire, à partir de leur admission à poursuivre leur cursus menant au diplôme d'ingénieur à l'INSA Strasbourg et jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Leurs droits d'inscription seront ainsi ramenés au niveau des droits d'inscription payés par les étudiants nationaux et ressortissants de l'Union Européenne. Ces exonérations s'appliquent dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'État et catégories visées à l'article 4 du décret du 19 avril 2019.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 1.9... JUIN 2023

Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

Romuald BONÉ

Pierre SCHIRHOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Mode de désignation des rapporteurs pour la prime individuelle des enseignants-chercheurs

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg.

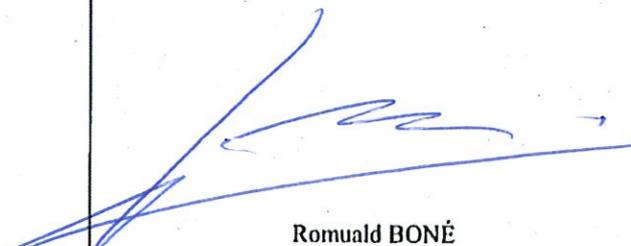
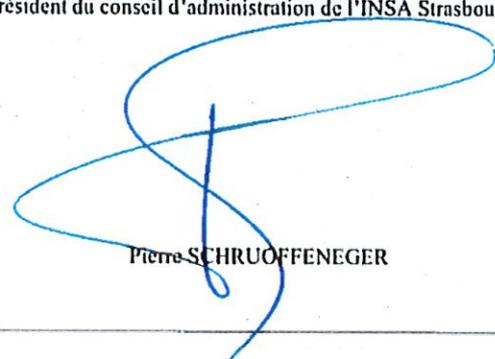
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC).

Vu les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs adoptées par le conseil d'administration de l'INSA Strasbourg le 16 mars 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La proposition consistant à nommer rapporteurs des dossiers de candidature les membres des conseils restreints, non candidats, d'un rang au moins égal à celui du candidat. Chaque dossier fait l'objet de deux rapports soumis au conseil d'administration restreint qui aura préalablement décidé de l'attribution de chaque dossier auxdits rapporteurs.

Pièce jointe : exposé des motifs

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19..JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 25

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Objet : Convention de coopération en matière de formation professionnelle portant sur la formation d'éco-conseiller

Vu le code de l'éducation,

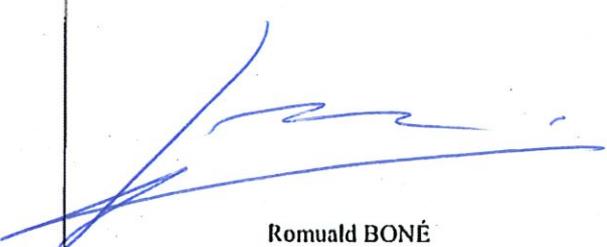
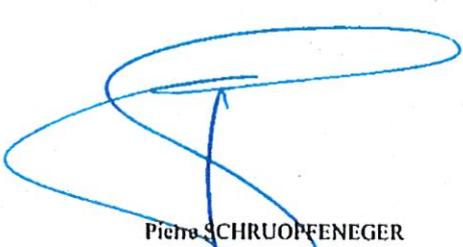
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le projet de convention de coopération en matière de formation professionnelle entre l'INSA Strasbourg et l'Institut Conseil Environnement,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- la conclusion de la convention de coopération en matière de formation professionnelle portant sur la formation d'éco-conseiller entre l'INSA Strasbourg et l'Institut Conseil Environnement.

Pièce jointe : convention

Acte transmis aux autorités de tutelle le 19 JUIN 2023	Fait à Strasbourg, le 8 juin 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Affichage et mise en ligne le :

20 JUIN 2023